VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION PATRIMOINE ART ET CULTURE

N° 214/26

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,
Vu les statuts de l'association Patrimoine Art et Culture, et notamment son article 4,
Considérant que parmi les membres de droit figurent des représentants du conseil municipal « désignés par le maire »,
Considérant que le nombre de représentants lors du précédent mandat était de six,

ARRETE

Article 1er : Sont désignés aux fins de représenter la commune au sein de l'association Patrimoine Art et Culture : Nathalie JEAN, Philippe VANHALST, Alix DIOP, Alain VERON, Laure WALLET, Quentin TILLARD

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 9 juin 2026

Le Maire
Jean-Pierre SERRUS

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Notifié le : 15/06/26
Signatures

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le..15/06/2026
Et de la publication ou notification le ..15/06/26

Il est certifié, sous la responsabilité du signataire, du caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour l'excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Hôtel de Ville – 13640 La Roque d'Anthéron - Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19
Courriel : secretariat-general@ville-laroquedantheron.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 15/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20260609-ARR_214_26-